

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 20 MAI 2019 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - R. ROUX - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - B. ROMANINI - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET - M. LOPEZ -

Procurations : J. BERNARD à N. GILLET - B. LABARRE-LEBOUC à S. BASTET.

Absents Excusés : C. FAURE -

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Guy MARCHAND se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 15 Avril 2019.

3/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées fixant le montant de l'Attribution de Compensation (AC) provisoire pour la Commune de Mondragon à 550 000 € pour l'année 2019.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un montant provisoire car la ville de Bollène n'est pas d'accord sur certains points du rapport. Il appartiendra au Préfet de trancher.

Monsieur SANCHEZ précise également que les montants sont calculés au prorata du temps, en fonction des dates de transfert, intervenus le 9 juillet 2018 pour la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » d'intérêt communautaire et le 1^{er} septembre 2018 pour le transfert de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie ».

4 / VENTE D'UN LOT AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES TERRASSES DE PEYRAFEUX »

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser la vente du lot N°23 du lotissement communal « Les Terrasses de Peyrafeux » à Monsieur et Madame COLLADO au prix de 87 000,00 €.

Monsieur le Maire ajoute que les terrains disponibles ont été réaménagés pour une meilleure commercialisation, car certains étaient très accidentés. Monsieur LOPEZ demande combien de lots restent à la vente. Monsieur le Maire lui répond qu'il en reste 12.

5 / BIENS SANS MAITRE ET VACANTS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure dans le domaine communal de biens dans maîtres vacants, des parcelles cadastrées section E n° 157 et 159 situées au quartier les Combes, d'une superficie respective de 1 780 m² et 23 330 m².

Monsieur le Maire précise que ces terrains ne sont pas constructibles. Le service urbanisme a interrogé la conservation des hypothèques qui a fait savoir qu'il n'y a pas de propriétaire connu. Il ajoute que l'arrêté sera affiché sur site pendant 6 mois. A l'issue de cette période, le conseil municipal sera amené à délibérer pour incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

6 / CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS SUR UNE ANALYSE D'IMPACT D'UN PROJET D'URBANISATION SUR LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune et ENEDIS dans le cadre d'une analyse d'impact d'un projet d'urbanisation sur le réseau public de distribution d'électricité, situé au quartier « Le Parassac ».

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du conseil municipal la réalisation récente de l'assainissement dans ce quartier. Cette analyse permettra d'étudier la mise en place d'un transformateur en cohérence avec l'ensemble des parcelles.

7 // PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT DES IMMEUBLES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime sur le montant des participations concernant le raccordement des immeubles sur le réseau d'assainissement des eaux usées.

8 / CREATION D'UN POSTE AGENT TECHNIQUE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'agent technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019.

9 / DEMANDE D'EMPRUNT POUR FINANCER DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'UN LOCAL COMMERCIAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour recourir à un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 400 000.00 € afin de financer des travaux de mise aux normes d'un local commercial, sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 1.27%.

Monsieur le Maire précise que les loyers encaissés couvriront le montant des échéances.

Monsieur LOPEZ demande de quelle façon a été estimé le montant de l'emprunt fixé à 400 000 €. Monsieur le Maire répond que des devis ont été réalisés. Il ajoute que ce bâtiment est en mauvais état et qu'il convient de réaliser de nombreux travaux, tels que la démolition d'un escalier, la reprise de l'électricité, les écoulements, le carrelage, les menuiseries, la clim réversible, une redistribution des pièces à repenser, refaire les sanitaires...).

Il précise qu'actuellement la licence est bloquée en raison d'une liquidation judiciaire. Par ailleurs, il n'y a plus de PMU.

Monsieur BASTET demande à quel moment aura lieu l'achèvement des travaux. Monsieur le Maire répond au 1^{er} Octobre, voire en fin d'année.

10 / DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Décision modificative n°1 approuvée à l'unanimité.

11/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

(M. PEYRON)

- Décision de Lancement d'une procédure de marché public à procédure adaptée concernant la réalisation de travaux de restructuration de la place Léonce Vignard. La consultation aura lieu du 9 mai au 23 mai 2019 à 12h.
- Renouvellement de la case N°2 au columbarium du cimetière Peyrafeux I, à Madame et Monsieur Thierry et Céline DUSSUEL au prix de 484 € à la date du 22 Février 2019,
- Vente d'une concession trentenaire, n°8 (4/6 places) allée des Dahlias au cimetière Peyrafeux II, à Monsieur Claude MANZONI au prix de 525 € à la date du 12 avril 2019,
- Vente d'une concession trentenaire, n°17 (2 places) allée des Tamaris au cimetière Peyrafeux II, à Madame Marie PROYE née CRIVELLO, au prix de 275 € à la date du 30 avril 2019,
- Vente d'une concession cinquantenaire, n°9 (4/6 places), allée des Mimosas au cimetière Peyrafeux II à Madame Douce TEIXEIRA née VINHAS au prix de 825 € à compter du 13 mai 2019,
- Vente de la case n°21 au columbarium du cimetière Peyrafeux I à Madame Martine HARDY née WABLE au prix de 484 € à la date du 30 avril 2019,

La séance est levée à 19h05.

Fait à MONDRAGON, le 21 Mai Mars 2019.

Le Maire,
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,
Guy MARCHAND.